|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Secrétariat général (SG)** | | | |
|  | | | |
|  | | | Genève, le 14 mai 2020 |
| Réf.: | **DM-20/1005** | | Aux États Membres du Conseil de l'UIT |
| Contact: | Mme Béatrice Pluchon |  |
| Télécopie: | +41 22 730 6266 |  |
| Courriel: | [gbs@itu.int](mailto:gbs@itu.int) |  |
|  |  | | |
| Objet: | **Organisation d'une consultation virtuelle des Conseillers** | | |

Madame, Monsieur,

Par la Lettre circulaire[DM-20/1004](https://www.itu.int/md/S20-DM-CIR-01004/en),le Secrétaire général a procédé à une consultation informelle auprès des États Membres du Conseil au sujet d'une proposition visant à organiser une réunion virtuelle de la session de 2020 du Conseil (9-19 juin 2020).

Un résumé général des réponses à cette consultation figure dans l'[Annexe 1](#Annexe1).

Je tiens également à vous remercier d'avoir participé à l'essai technique qui a eu lieu le 8 mai. Je vous prie de bien vouloir trouver dans l'[Annexe 2](#Annexe2) un rapport informel relatif à cet essai. Le secrétariat a dûment pris note des problèmes rencontrés et fera tout ce qui est en son pouvoir pour les résoudre.

Compte tenu des réponses reçues à la suite de la consultation informelle, et en vue de la préparation d'une réunion physique de la session de 2020 du Conseil qui – il faut l'espérer – pourra se tenir d'ici la fin de 2020, et après avoir poursuivi les discussions avec les États Membres au sujet des problèmes qu'ils ont soulevés ainsi que des conditions qu'ils ont formulées, je propose qu'une consultation virtuelle des Conseillers se tienne de façon organisée, conformément à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil. Cette consultation virtuelle sera organisée selon les modalités indiquées dans l'[Annexe 3](#Annexe3).

Je vous invite à vous reporter à l'[Annexe 4](#Annexe4) pour consulter les points que le secrétariat considère comme urgents et qui devraient être examinés à l'occasion de la consultation virtuelle, ainsi que la liste des points que le secrétariat propose d'étudier lors de la prochaine session physique. Les États Membres devraient faire savoir **avant le 22 mai** s'ils souhaitent ou non qu'une question particulière soit examinée pendant la consultation virtuelle. En fonction des réponses qui seront reçues de la part des États Membres du Conseil, un projet d'ordre du jour et de programme de gestion du temps de la consultation virtuelle sera communiqué dès que possible.

…/…

J'espère que vous serez en mesure d'accepter l'organisation proposée dans la présente Lettre. Si vous souhaitez formuler des commentaires sur ce sujet, veuillez en informer dès que possible le Secrétaire général.

Nous comptons sur votre coopération et votre bonne volonté pour faire en sorte que la consultation virtuelle soit aussi constructive que possible.

*(signé)*

M. Elsayed Azzouz  
Président du Conseil

**Annexes: 5**

[Annexe 1](#Annexe1) Résumé des réponses à la consultation informelle menée par le Secrétaire général auprès des États Membres du Conseil au sujet d'une proposition visant à organiser une réunion virtuelle de la session de 2020 du Conseil

[Annexe 2](#Annexe2) Rapport relatif à l'essai technique organisé le 8 mai 2020

[Annexe 3](#Annexe3) Proposition d'organisation de la consultation virtuelle des Conseillers

[Annexe 4](#Annexe4) Liste proposée des points du projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle des Conseillers

[Annexe 5](#Annexe5) Modèle pour les contributions des États Membres

ANNEXE 1

Résumé des réponses à la consultation informelle menée par le Secrétaire général auprès des États Membres du Conseil au sujet d'une proposition visant à organiser une   
réunion virtuelle de la session de 2020 du Conseil (DM‑20/1004)

• 36 États Membres du Conseil ont répondu à la consultation.

• Un grand nombre d'États Membres ont appuyé l'option 1: organisation en juin 2020 d'une réunion virtuelle de la session de 2020 et tenue d'une réunion physique raccourcie de la session de 2020 du Conseil d'ici la fin de l'année, si la situation le permet, étant entendu que pour toute décision urgente qui serait identifiée par la réunion virtuelle et ne peut être retardée pour une période indéterminée, un accord formel par correspondance serait appliqué.

• Un État Membre préférerait qu'aucune réunion virtuelle du Conseil de l'UIT ne soit organisée en juin 2020 et suggère de convoquer la session à une date ultérieure, lorsque la situation épidémiologique permettra de tenir une réunion physique conformément au Règlement intérieur du Conseil.

• Plusieurs États Membres ont appuyé l'option 1, sous réserve de certaines conditions.

• Ces conditions ont trait à la forme, à l'ordre du jour et à la durée de la réunion virtuelle, et sont brièvement présentées ci-dessous.

Forme:

• La réunion virtuelle ne devrait pas être considérée comme une session du Conseil.

• Elle devrait être dépourvue de caractère décisionnel.

• La réunion virtuelle devrait être considérée comme une consultation par correspondance, organisée conformément à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil.

Durée:

• La réunion devrait être raccourcie.

• Sa durée ne devrait pas dépasser 5 jours.

• Le calendrier de la réunion devrait être resserré.

• La réunion devra se tenir chaque jour selon l'horaire strict suivant: 12 heures-15 heures (heure de Genève) et ne pourra être prolongée.

Projet d'ordre du jour:

Il conviendrait que l'ordre du jour:

• soit limité et réduit;

• ne porte que sur les questions urgentes concernant le fonctionnement de l'organisation pour lesquelles il n'est pas possible d'attendre une prochaine réunion physique du Conseil;

• ne porte que sur les points ne prêtant pas à controverse et non litigieux.

ANNEXE 2

Rapport relatif à l'essai technique organisé le 8 mai 2020

Pour préparer l'essai, des séances test auxquelles ont participé plus de 100 délégués ont été organisées pendant cinq jours. L'objectif des tests était de s'assurer que les délégués pouvaient se connecter à l'outil Interprefy[[1]](#footnote-1) utilisé pour les réunions virtuelles multilingues, de vérifier la qualité audio et vidéo de cet outil et de résoudre les problèmes éventuels.

L'essai a eu lieu le 8 mai 2020 avec interprétation dans les six langues. Les résultats obtenus sont encourageants. Plus de 120 participants représentant 42 États Membres issus de toutes les régions ont participé aux séances test, et des participants de 23 pays ont pris la parole. D'une manière générale, la qualité audio et vidéo était satisfaisante et le niveau de qualité du son était la plupart du temps suffisant pour permettre aux interprètes de fournir un service d'interprétation à tous les participants à distance.

Pendant l'essai, un participant n'a pas pu prendre la parole; un autre participant a dû faire plusieurs tentatives avant de pouvoir intervenir (ce problème était dû à des mesures de cybersécurité au niveau local); de nombreux participants ont dû attendre plus de 20 secondes avant de pouvoir prendre la parole, mais certains ont réussi à intervenir en trois secondes. L'équipe de techniciens de l'UIT était en contact avec les participants pour résoudre tous les problèmes techniques. Si certains délégués ont dû attendre longtemps avant de pouvoir prendre la parole, c'est essentiellement parce qu'ils n'étaient pas familiarisés avec l'outil et les procédures électroniques à suivre. Il a été noté que le début de certaines interventions était parfois interrompu en raison du fait que l'interprétation de l'intervention de l'orateur précédent se poursuivait. Les observations et suggestions formulées par les délégués afin d'améliorer et de perfectionner la plate-forme sont en cours de mise en œuvre. Ces observations et suggestions sont notamment, mais pas exclusivement, les suivantes:

• Il y avait un effet d'"écho" sur le canal de la langue interprétée lorsqu'un orateur parlait la même langue que celle du canal d'interprétation choisi.

• Les participants souhaiteraient avoir la possibilité de se voir sur la liste des participants à la manifestation, et tout particulièrement sur la liste des participants ayant "levé la main" pour demander la parole.

Pour améliorer l'efficacité du processus et réduire le laps de temps nécessaire pour permettre à un participant de prendre la parole ("lever la main", "connexion audio/vidéo", "déconnexion"), l'UIT organisera davantage de séances de formation et de séances test d'ici au mois de juin. Ces séances offriront aux Conseillers ainsi qu'à leurs équipes davantage de possibilités de vérifier leur équipement et leur connectivité, ce qui leur permettra de mieux se familiariser avec la plate-forme de conférence sur le web et d'utiliser sans appréhension la fonction "lever la main" (qui permet de demander la parole) ainsi que la procédure à suivre pour prendre la parole (début de la diffusion en continu et de la prise de parole).

Le secrétariat ne doute pas que les mesures décrites ci-dessus permettront aux États Membres d'assurer la continuité des activités de l'Union pendant cette période exceptionnelle, où il ne sera peut-être pas possible dans un avenir prévisible d'organiser une réunion sur place rassemblant tous les participants en un même lieu.

ANNEXE 3

Proposition d'organisation de la consultation virtuelle des Conseillers

Cette consultation virtuelle se tiendra de façon organisée, conformément à l'Article 3.1 du Règlement intérieur du Conseil.

3.1 En dehors des sessions, les conseillers peuvent se consulter par correspondance:

– soit de façon informelle,

– soit de façon organisée par l'intermédiaire du Président ou, s'il n'est pas disponible, du Vice‑Président du Conseil avec l'aide du Secrétaire général.

Projet d'ordre du jour

Les participants à la consultation virtuelle examineront les points de l'ordre du jour considérés comme urgents.

Veuillez trouver dans l'[Annexe 4](#Annexe4) les points que le secrétariat considère comme urgents et qu'il propose d'examiner lors de la consultation virtuelle, ainsi que la liste des points que le secrétariat propose de traiter lors de la prochaine session physique. Les États Membres devraient faire savoir avant le **22 mai** s'ils souhaitent ou non qu'une question particulière soit examinée lors de la consultation virtuelle.

En fonction des réponses, le projet d'ordre du jour et de programme de gestion du temps seront communiqués aux États Membres du Conseil dès que possible après le 22 mai.

Présidence

Étant donné que l'objectif principal de la consultation virtuelle est la préparation de la session physique de 2020, il est proposé que le Vice-Président du Conseil, M. Saif Bin Ghelaita, dirige les discussions.

Participation

La consultation virtuelle sera ouverte à tous les membres des délégations des États Membres du Conseil et des États Membres ayant le statut d'observateur, à l'observateur de l'État de Palestine et aux Membres de Secteur (3 par Secteur).

Conduite des débats

• La consultation virtuelle sera de nature strictement consultative et n'aura aucun caractère décisionnel.

• Lors des discussions, la parole sera donnée en priorité aux États Membres du Conseil.

• Si les participants ne parviennent pas à un consensus ou si un État Membre du Conseil souhaite que l'examen d'un document ou que la formulation d'une conclusion soit reporté, ce document ou cette conclusion sera reporté à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil.

• Si, au cours de l'examen d'un document figurant à l'ordre du jour de la consultation virtuelle, les participants ne parviennent pas à un consensus ou si un État Membre du Conseil propose de suspendre les débats ou soulève une objection au sujet de la proposition de conclusion concernant le document, l'examen dudit document sera reporté à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil.

• Pour faciliter et structurer les débats, les États Membres peuvent envoyer leurs contributions **d'ici au 29 mai,** à l'adresse [contributions@itu.int](mailto:contributions@itu.int),en utilisant le modèle reproduit dans l'[Annexe 5](#Annexe5). Les contributions devraient être succinctes (2 pages maximum).

• Les représentants des États Membres pourront prendre la parole pour intervenir pendant les débats, même s'ils n'ont envoyé aucune contribution.

Résultats

• La consultation virtuelle sera de nature strictement consultative et n'aura aucun caractère décisionnel. Les participants ne formuleront que des propositions de conclusions en attendant que des décisions officielles soient prises à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil. Les propositions de conclusions seront rassemblées dans un rapport que le Secrétaire général présentera en tant que contribution pour examen à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil.

• En ce qui concerne les propositions de conclusion sur des points appelant de la part du Conseil une décision urgente pour laquelle il n'est pas possible d'attendre une réunion physique, les participants à la consultation virtuelle pourraient fournir des orientations au Président du Conseil et au Secrétaire général sur la possibilité de mettre en œuvre la procédure à suivre pour prendre des décisions par correspondance, conformément à l'Article 3.2 du Règlement intérieur du Conseil. Le cas échéant, la procédure habituelle relative aux décisions prises par correspondance serait appliquée. La règle de la majorité simple des États Membres du Conseil ayant le droit de vote s'appliquerait.

• Il est entendu qu'aucune proposition de conclusion ne sera définitive et que les discussions concernant une conclusion pourraient reprendre à l'occasion de la session physique ultérieure de 2020.

Date et durée

• La consultation virtuelle débutera le 9 juin et se tiendra de 12 h 00 à 15 h 00 (heure de Genève).

• La durée effective sera proposée en fonction des réponses des États Membres concernant les points de l'ordre du jour, mais ne dépassera pas cinq jours.

Appui informatique fourni

• Plate-forme Interprefy, sous-titrage et diffusion sur le web.

• Un service d'interprétation dans les six langues sera assuré au moyen de la plate-forme Interprefy.

• Appui informatique individuel par courriel, chat et téléphone.

Test de la plate-forme

Un test global de la plate-forme sera organisé le 29 mai à 12 h 00 (heure de Genève). Les invitations seront envoyées en temps utile.

Inscription

L'inscription est obligatoire pour pouvoir participer en ligne. Les inscriptions ont débuté le 10 mars. Elles sont actuellement ouvertes et se poursuivront.

Les participants inscrits recevront des lignes directrices et des liens leur permettant d'accéder à la consultation virtuelle en temps utile.

ANNEXE 4

Liste proposée des points du projet d'ordre du jour de la   
consultation virtuelle des Conseillers

# 1 Liste des points urgents que le secrétariat propose d'examiner lors de la consultation virtuelle

Les participants à la consultation virtuelle ne formuleront que des propositions de conclusions en attendant que des décisions officielles soient prises à la session physique ultérieure de 2020 du Conseil. En ce qui concerne les propositions de conclusion sur des points appelant de la part du Conseil une décision urgente pour laquelle il n'est pas possible d'attendre une réunion physique, les participants à la consultation virtuelle pourraient fournir des orientations au Président du Conseil et au Secrétaire général sur la possibilité de mettre en œuvre la procédure à suivre pour prendre des décisions par correspondance, conformément à l'Article 3.2 du Règlement intérieur du Conseil. Les États Membres devraient faire savoir au secrétariat, **d'ici au 22 mai,** s'ils souhaitent ou non qu'une question particulière soit examinée lors de la consultation virtuelle, en indiquant OUI ou NON dans la dernière colonne. Si un État Membre soumet une contribution se rapportant à l'un des sujets indiqués ci-dessous **d'ici au 29 mai**, cette contribution sera également inscrite au projet d'ordre du jour.

|  | Sujet | C20/# | Contient une Décision ou une Résolution | À l'ordre du jour de la consultation virtuelle  Oui/Non |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Proposition de l'État Membre du Conseil |
| **1** | Liste des candidats aux fonctions de Président et Vice-Président des GTC, GE et GEI | 21 | Non |  |
| **2** | Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (*Résolution 68 de la PP*) | 17 | Non |  |
| **3** | Dates et durée proposées pour les sessions de 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 du Conseil de l'UIT et les séries de réunions des Groupes de travail du Conseil en 2020 et 2021 (*Résolutions 77 et 111 de la PP et Décision 612 du Conseil*) (*référence Doc. 37*) | 2 | Décision |  |
| **4** | Travaux préparatoires en vue de l'AMNT-20 | 24 | Non |  |
| **5** | Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 | 55 | Résolution |  |
| **6** | Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (*Décision 482 (MOD) du Conseil*) | 16 | Décision |  |
| **7** | Appui au TSB | 14 | Non |  |
| **8** | Comptes vérifiés: Rapport de gestion financière vérifié pour 2019 | 42 | Résolution |  |
| **9** | Rapport du Vérificateur extérieur des comptes: Comptes de l'Union pour 2019 | 40 | Non |  |
| **10** | Rapport du Vérificateur extérieur des comptes de l'Union: ITU TELECOM World 2019 | 41 | Non |  |
| **11** | Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union (*Résolution 212 de la PP, Décision 619 du Conseil*) | 7 | Non |  |
| **12** | Compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres (Groupe MSAG) concernant le projet de locaux du siège de l'Union *(Résolution 212 de la PP)* | 48 | Décision |  |
| **13** | Résultats de la CMR-19 ayant des incidences financières | 56 | Non |  |
| **14** | Nouvelle fonction et nouveau processus en matière d'enquête | 60 | Décision |  |

# 2 Points que le secrétariat propose de reporter à la réunion physique ultérieure

Les États Membres devraient faire savoir au secrétariat, **d'ici au 22 mai**, s'ils souhaitent ou nonexaminer une question particulière lors de la consultation virtuelle, en indiquant OUI ou NON dans la dernière colonne.

|  | Sujet | C20/# | Contient une Décision ou une Résolution | À l'ordre du jour de la consultation virtuelle  Oui/Non |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Proposition de l'État Membre du Conseil |
| **1** | Rapport sur les résultats des activités du GTC-SMSI/ODD (*Résolution 140 de la PP et Résolutions 1281, 1332 (MOD) et 1334 (MOD) du Conseil*) | 8 | Non |  |
| **2** | Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) (*Résolutions 1305 et 1336 (MOD) du Conseil)* | 51 | Non |  |
| **3** | Activités de l'UIT liées à l'Internet: Résolutions 101, 102, 133 et 180 de la PP | 33 | Non |  |
| **4** | Activités de l'UIT concernant le renforcement du rôle de l'Union dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (*Résolutions 130 et 174 de la PP*) | 18 | Non |  |
| **5** | Rapport sur la façon dont le cadre offert par le Programme mondial cybersécurité est actuellement utilisé par l'UIT | 36 | Non |  |
| **6** | Lignes directrices relatives à l'utilisation du Programme mondial cybersécurité par l'UIT | 65 | Non |  |
| **7** | Rapport du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (*Résolution 179 de la PP, Résolution 1306 (MOD) du Conseil*) | 57 | Non |  |
| **8** | Rapport du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (*Résolution 154 de la PP, Résolution 1372 (MOD) du Conseil*) | 12 | Non |  |
| **9** | Rapport du Groupe EG-RTI (*Résolution 146 de la PP, Résolution 1379 (MOD) du Conseil)* | 26 | Non |  |
| **10** | Activités de l'UIT relatives à la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP | 6 | Non |  |
| **11** | Projet de Plan opérationnel quadriennal du Secrétariat général pour la période 2021-2024 (numéros 87A, 181A, 205A, 223A de la Convention) | 28 | Résolution |  |
| **12** | Rapport sur les manifestations ITU Telecom World (*Résolution 11 de la PP, Résolution 1292 du Conseil*) | 19 | Non |  |
| **13** | Rapport sur le recrutement d'un cabinet de conseil en gestion externe indépendant, comprenant des recommandations et diverses stratégies *(Résolution 11 de la PP)* | 10 | Non |  |
| **14** | Propositions d'améliorations concernant les Conférences de plénipotentiaires | 13 | Non |  |
| **15** | Mise en œuvre des Recommandations 6 et 7 de la Commission 5 de la PP-18 (processus d'élection) | 4 | Non |  |
| **16** | Rapport sur l'AR-19 et la CMR-19 | 27 | Non |  |
| **17** | Calendrier des futures conférences, assemblées et réunions de l'Union: 2020-2023 (*Résolutions 77 et 111 de la PP*) | 37 | Non |  |
| **18** | Travaux préparatoires en vue du FMPT-21 (*Résolution 2 de la PP, Décision 611 du Conseil*) | 5 | Non |  |
| **19** | Travaux préparatoires en vue de la CMDT-21 | 30 | Non |  |
| **20** | Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et sur les activités de l'Union pour la période 2019-2020 (numéros 61, 82 et 102 de la Convention) | 35 | Non |  |
| **21** | Nouvel indice de l'UIT | 62 | Non |  |
| **22** | Rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion | - | Non |  |
| **23** | Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques | 3 | Non |  |
| **24** | Produits et charges (*Décision 5 de la PP*): Examen annuel des produits et des charges (*Décision 5 de la PP*) et mesures d'efficacité | 9 | Non |  |
| **25** | Participation provisoire des entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT | 20 | Non |  |
| **26** | Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) (Décisions 558 et 563(MOD)) *(Résolutions 151, 152, 158, 169 et 170 de la PP, Décisions 558 et 563 (MOD))* | 50 | Décision  Résolution  Mod. Règlement financier |  |
| **27** | Rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes | 63 | Non |  |
| **28** | Rapport d'activité sur la mise en œuvre des Décisions 600 et 601 du Conseil (numéros UIFN et IIN) | 47 | Non |  |
| **29** | Système de gestion de la résilience de l'organisation (ORMS) | 15 | Non |  |
| **30** | Participation de l'UIT aux mémorandums d'accord ayant des incidences financières et/ou stratégiques | 45 | Non |  |
| **31** | Compilation des décisions adoptées par la PP-18 et visées dans les comptes rendus de ses séances plénières, en particulier les décisions basées sur les recommandations des Commissions et du Groupe de travail de la plénière | 58 | Non |  |
| **32** | Amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux dépenses de l'UIT | 52 | Non |  |
| **33** | Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés (*Résolution 41 de la PP*) | 11 | Décision |  |
| **34** | Demandes d'exonération | 39 | Non |  |
| **35** | Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC)(*Décision 11 de la PP*) | 34 | Non |  |
| **36** | Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) (*Résolution 162 de la PP, Décision 565 du Conseil*) | 22 | Non |  |
| **37** | Nomination d'un nouveau Vérificateur extérieur des comptes (*Résolution 94 de la PP, Décision 614 du Conseil*) | 49 | Décision |  |
| **38** | Passifs de l'assurance maladie après la cession de service (ASHI) | 46 | Non |  |
| **39** | Rapport de l'auditeur interne sur les activités d'audit interne | 44 | Non |  |
| **40** | Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union (*Résolution 191 de la PP*) | 38 | Non |  |
| **41** | Stratégie et plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel (*Décision 619 du Conseil*) | 29 | Non |  |
| **42** | Rapport sur l'analyse et l'examen des activités de formation et de renforcement des capacités actuellement menées par le Groupe sur les initiatives relatives au renforcement des capacités, l'Académie de l'UIT et les centres d'excellence, et sur la création possible d'un institut de renforcement des capacités à l'UIT | 32 | Non |  |
| **43** | Cadre de l'UIT en matière de responsabilisation | 43 | Non |  |
| **44** | Renforcement de la présence régionale (*Résolution 25 de la PP*) | 25 | Non |  |
| **45** | Rapport d'activité sur l'examen global de la présence régionale de l'UIT, comprenant des suggestions sur les mesures propres à continuer d'assurer l'efficacité et l'efficience de la présence régionale de l'UIT, y compris les recommandations formulées dans le cadre de l'étude menée par le consultant extérieur *(Résolution 25 de la PP, Décision 616 du Conseil)* |  | Non |  |
| **46** | Rapport intérimaire, le cas échéant, de l'entreprise extérieure concernant la vérification juricomptable |  | Non |  |
| **47** | Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies | 23 | Résolution |  |
| **48** | Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP | 54 | Résolution Décision |  |
| **49** | Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT | -- | -- |  |
| **50** | Rapport du Bureau de l'éthique | 59 | Non |  |
| **51** | Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des risques | 61 | Non |  |
| **52** | Continuité des activités: analyse de cas concernant la gestion de l'information | 53 | Non |  |
| **53** | Mesures prises par l'UIT concernant les conditions relatives à l'assistance médicale d'urgence sur place lors des conférences et des réunions de l'UIT se tenant à l'extérieur de Genève | 31 | Non |  |

ANNEXE 5

Modèle pour les contributions des États Membres

|  |  |
| --- | --- |
| **Consultation virtuelle des Conseillers  débutant le 9 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |

**Contribution de l'État Membre/des États Membres sur les points du projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle des Conseillers**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom(s) de l'État Membre/des États Membres présentant la contribution:** |  |
|  |  |
| **Titre du document:** |  |
|  |  |
| **Référence au projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle:** | **Document C20/##** |
|  |  |

|  |
| --- |
| **Contribution de l'État Membre/des États Membres:** *les contributions devraient être succinctes (la longueur maximale recommandée est de 2 pages) et devraient faciliter les discussions.* |
| Observations relatives au Document C20/xx  **Marche à suivre proposée** |

|  |
| --- |
| **Les contributions doivent être envoyées** au secrétariat du Conseil de l'UIT  **d'ici au 29 mai 2020** à l'adresse suivante:  [**contributions@itu.int**](mailto:contributions@itu.int)  Si une contribution est soumise par plusieurs États Membres, veuillez vous assurer que le(s) coordonnateur(s) de chaque État Membre figure(nt) en copie du message envoyé au Secrétariat du Conseil de l'UIT.  À toutes fins utiles, la liste des coordonnateurs des États Membres de l'UIT est accessible [**ici**](https://www.itu.int/online/mm/scripts/s/gensel21?_lang=&_event=C-00007451&_event_type=). |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Interprefy est une plate-forme d'interprétation simultanée à distance pour les réunions multilingues sur place et en ligne. Il s'agit d'une plate-forme informatique en nuage qui permet aux interprètes de fournir des services d'interprétation où qu'ils soient et à tout moment. [↑](#footnote-ref-1)